



## Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

#### Compte-rendu analytique de la 310<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 juillet 2008, à 15 heures

*Président* : M. Badji ..... (Sénégal)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration du Président

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Rapport du Président sur la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, tenue à Paris les 29 et 30 avril 2008, au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et sur la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2008, à Qawra, à Malte.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. L'ordre du jour est adopté.

### **Déclaration du Président**

2. **Le Président**, résumant les activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Comité, mentionne la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, qui s'est tenue à Paris en avril 2008 et indique son intention d'en faire un rapport complet dans la suite de la réunion.

3. Le 2 mai 2008, à Londres, à l'occasion de la réunion du Comité de liaison ad hoc pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le Quartet s'est réuni au niveau des représentants de ses membres principaux. Il s'est dit vivement préoccupé par la poursuite des activités d'implantation et a demandé à Israël de mettre fin à toutes les activités de ce type, y compris la croissance naturelle des colonies; et il a appelé l'Autorité palestinienne à s'acquitter des engagements qu'elle a pris de lutte contre le terrorisme et à accélérer les mesures de reconstitution et de recentrage de son dispositif de sécurité; enfin, il a précisé qu'il demeurerait préoccupé par la fermeture de la plupart des principaux points de passages de Gaza.

4. La Conférence de trois jours sur l'investissement en Palestine s'est terminée le 23 mai. Le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad, a déclaré qu'elle avait permis de lever des fonds d'investissement pour des projets d'une valeur allant jusqu'à 1,4 milliard de dollars.

5. Les 3 et 4 juin, le Comité a organisé Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine à Qawra, à Malte.

6. Le 19 juin est entré en vigueur le cessez-le-feu négocié par l'Égypte entre Israël et Hamas dans la Bande de Gaza mais il demeure fragile.

7. Le 24 juin s'est ouverte la Conférence de Berlin pour le soutien de la sécurité civile et de l'État de droit palestiniens. En marge de cet événement, le Quartet s'est réuni à haut niveau et appelé Israël à geler toute activité d'implantation de colonies.

8. Une semaine avant la réunion de ce Comité, il a été signalé qu'Israël envisageait de construire plus de

3 000 appartements à Jérusalem-Est et autour de la ville après la Conférence d'Annapolis de novembre 2007.

9. Depuis la dernière réunion du Comité, le Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, et le Premier ministre d'Israël, M. Olmert, se sont rencontrés à trois reprises pour évoquer différents points afférents au statut définitif.

### **Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

10. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) déclare que le Président de l'Autorité palestinienne termine une visite en France et à Malte. La France a un rôle important à jouer vu qu'elle préside actuellement l'Union européenne. C'est à Malte que s'est tenue avec succès la récente Réunion internationale, et ce pays a été Rapporteur du Comité depuis la création de ce dernier. La Conférence ministérielle du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique sur le renforcement des capacités en Palestine, organisée par l'Indonésie et l'Afrique du Sud, se déroule aujourd'hui même à Djakarta, en Indonésie, en présence notamment d'un certain nombre de pays d'Amérique du Sud. Le 23 juin a eu lieu à Vienne la Conférence internationale des donateurs pour la réhabilitation et la reconstruction du camp de réfugiés palestiniens d'Al Bared, qui a permis de lever des fonds en vue de reconstruire ce camp de réfugiés situé dans le Nord du Liban.

11. Toutes ces réunions, ainsi que la Conférence sur les investissements en Palestine, ont contribué à améliorer les conditions de vie dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'objectif ultime cependant reste la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale; il convient également de trouver une solution au problème des réfugiés sur la base de la Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le 15 juillet, le chef de l'équipe de négociation palestinienne devrait rencontrer à Washington, D.C. des représentants des États-Unis, ainsi que peut-être aussi ses homologues israéliens. On espérait que cette réunion amènerait les États-Unis d'Amérique à supprimer quelques-uns des obstacles qui empêchent de mettre un terme à l'occupation.

12. M. Mansour remercie l'Égypte d'avoir négocié le cessez-le feu dans la Bande de Gaza, mais il répète

encore une fois que, étant donné que la Bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est constituent une seule et même entité, un cessez-le-feu doit, pour être durable, englober ces zones géographiques. L'accord conclu ne sera pas tenable tant et aussi longtemps qu'Israël continuera de commettre assassinats et attaques ciblées. Il est par ailleurs indispensable que l'on autorise les livraisons de vivres, de médicaments et de matériel dans la Bande de Gaza.

13. Le fait qu'Israël ait récemment procédé à l'implantation de nouvelles colonies, en particulier à Jérusalem-Est et autour de la ville, constitue une violation flagrante de ses engagements au titre de la Feuille de Route et lors de la Conférence d'Annapolis. À cet égard, M. Mansour apprécie la position adoptée du Quatuor lors de ses réunions de Londres et de Berlin. À l'initiative de l'Arabie saoudite, le Groupe arabe négocie actuellement un projet de résolution au Conseil de sécurité appelant Israël à respecter ses engagements, à cesser toute activité d'implantation de colonies, y compris la croissance naturelle et à démanteler les avant-postes. Il estime que la résolution ne devrait pas donner lieu à controverse : tous les membres du Conseil de Sécurité ont officiellement appuyé la déclaration du Quatuor sur le sujet, de même que l'Organisation des États islamiques et le Mouvement des pays non alignés ont adressé au Président du Conseil de Sécurité une lettre faisant part de leur intention d'appuyer cette initiative. La mise en œuvre de la Résolution permettrait de faire disparaître un obstacle important à la paix, voire de parvenir à un accord d'ici la fin de 2008.

14. Toutefois, le climat qui règne actuellement n'est guère encourageant. On recense désormais plus de 600 postes de contrôle en Cisjordanie, contre 540 avant la Conférence d'Annapolis. Les déplacements à l'intérieur de la Cisjordanie sont fortement limités, alors que la Bande de Gaza tient lieu, pour tous ses habitants, d'immense prison. Il est impossible d'utiliser pleinement les fonds promis pour le développement économique et l'assistance technique. Israël n'a pas encore libéré les prisonniers comme il s'y était engagé dans la Feuille de Route, pas plus qu'il n'a rouvert les institutions nationales palestiniennes à Jérusalem-Est ou qu'il s'est retiré des zones A et B; les mesures qui ont été adoptées ne modifient pas fondamentalement la situation générale. M. Olmert, le premier ministre israélien, a déclaré à Paris qu'un accord de paix était plus proche que jamais, mais qu'il n'y avait eu aucun

progrès dans les négociations sur les questions afférentes au statut définitif.

15. Le temps presse : l'administration américaine, le Quatuor et les participants à la Conférence d'Annapolis devraient faire un effort pour sauver le processus de paix. On ne pourra parvenir à la paix que si ces différents acteurs, de concert avec le Conseil de Sécurité et tous ses membres, décident de convaincre Israël de respecter ses engagements ou d'exercer sur lui des pressions en ce sens.

16. **M. Ali** (Malaisie) demande si les responsables de l'Autorité palestinienne actuellement à Washington D.C. ont cherché à rencontrer les candidats à la présidence des États-Unis, le démocrate ou le républicain étant appelé à conduire sous peu la prochaine administration américaine.

17. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) remercie le représentant de la Malaisie de sa question. Il ne connaît pas l'emploi du temps des représentants officiels, mais leur fera savoir que le Comité approuve l'idée d'une telle rencontre.

18. **M<sup>me</sup> Hernández Toledano** (Cuba) rappelle que le 22 juillet 2008, un débat public sur la situation dans la région et en particulier en Palestine aura lieu au Conseil de Sécurité. À cette occasion, il serait utile que le Comité fasse une nouvelle fois savoir qu'il est solidaire du peuple palestinien, qu'il défend ses droits et qu'il condamne les activités illégales d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. L'Observateur de la Palestine a mentionné un projet de résolution du Conseil de Sécurité proposé par le Groupe arabe. Il est essentiel que le Comité appuie cette résolution en exhortant le Président du Conseil de Sécurité ou le Président de l'Assemblée générale, selon le cas, à appeler Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international.

19. **M. Sahel** (Maroc) dit que son pays continue de proclamer sa solidarité avec le peuple palestinien, qui a été dépossédé de sa terre et qui vit à présent en exil ou sous le coup d'une occupation violente, en particulier dans la Bande de Gaza. Les Palestiniens continuent de souffrir de l'accélération de la politique israélienne de colonisation, de destruction des infrastructures palestiniennes et de confiscation des terres palestiniennes. Cette souffrance est aggravée par le fait qu'Israël poursuit la construction du mur illégal de séparation et la mise en place de nouveaux postes de

contrôle, autant d'actions qui entravent la libre circulation des personnes, des biens et de l'aide.

20. En tant que président du Comité Al-Quds (Jérusalem) de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Maroc est profondément préoccupé par les politiques israéliennes visant à altérer les caractéristiques démographiques, historiques, culturelles et religieuses de la Ville sainte. Il est impératif que la communauté des nations fasse preuve de la fermeté nécessaire pour préserver le statut légal de Jérusalem et cesser toutes les actions visant à imposer un fait accompli.

21. Le climat positif ayant découlé de la Conférence d'Annapolis constitue l'occasion d'engager une nouvelle phase de normalisation, qui déboucherait sur des négociations en bonne et due forme visant à rétablir la confiance mutuelle et à produire un accord de paix d'ici la fin de 2008. T accord quel qu'il soit devra prévoir un règlement juste et équitable de tous les aspects du statut permanent, notamment le statut de Jérusalem et le droit inaliénable des réfugiés palestiniens de réintégrer leurs habitations, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

22. Dans la réalité cependant, les politiques israéliennes ne sont pas de nature à créer un climat de paix et de réconciliation. Á cet égard, il appelle le Comité à porter une attention spéciale au fait qu'Israël a intensifié sa politique d'implantation de colonies, une sérieuse menace pour le processus de paix. Sa délégation soutient également le projet de résolution soumis par l'Arabie saoudite au Conseil de Sécurité et appelant Israël à cesser immédiatement toute implantation de colonies.

23. Le Président dit que, dans ses déclarations, le Comité s'est toujours préoccupé de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que des politiques israéliennes d'implantation de colonies, et il compte s'exprimer sur ses questions dès lors que le problème de la Palestine est abordé. Á ce sujet, le Comité entend participer au prochain débat sur la résolution précitée du Conseil de Sécurité.

24. **M. Saripudin** (Indonésie) dit que la Conférence ministérielle du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique sur le renforcement des capacités en Palestine témoigne de l'important soutien de la communauté internationale pour le peuple palestinien. Sa délégation

entend communiquer les rapports de cette conférence aux membres du Comité dès qu'ils seront disponibles.

**Rapport du Président sur la Conférence internationale des Nations Unies sur les réfugiés de Palestine, 29 et 30 avril 2008, Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris et sur la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, 3 et 4 juin 2008, Qawra, Malte**

25. **Le Président**, faisant rapport sur la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine qui a eu lieu à Paris les 29 et 30 avril 2008 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), indique cette conférence avait pour but d'évaluer la situation des réfugiés palestiniens et de voir ce que les Nations Unies pourraient faire pour les soulager. Les participants ont également passé en revue les efforts déployés afin de parvenir à une solution convenue, juste et équitable à la question des réfugiés conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies pertinentes.

26. La qualité des participants à cette conférence a été impressionnante. Le Comité était représenté par l'ambassadeur de Cuba, Rodrigo Malmierca Díaz, vice-Président du Comité, l'ambassadeur d'Afghanistan, Zahir Tanin, vice-Président du Comité, l'ambassadeur Saviour Borg, rapporteur du Comité, l'Ambassadeur de Palestine, Riyad Mansour et lui-même, en tant que Président du Comité et chef de la délégation.

27. La conférence comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. La conférence a été inaugurée par M<sup>me</sup> Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, qui a lu un message au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. En outre, M. Elias Sanbar, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, a transmis un message de la part de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Le Président a lui-même fait une déclaration au nom du Comité.

28. Puis, au moment des séances plénières qui ont suivi, quinze experts, dont des experts palestiniens et israéliens ont fait des présentations. Durant la première séance plénière, les spécialistes ont examiné l'histoire des réfugiés palestiniens et décrit leur situation

actuelle. La deuxième séance plénière a été consacrée à l'action des Nations Unies en vue de soulager les réfugiés palestiniens, tandis que la troisième a consisté à analyser le statut de ces réfugiés en droit international.

29. À l'issue de la conférence, les participants ont relevé avec énormément d'inquiétude que, 60 ans après le premier déplacement des Palestiniens en 1948, la situation des réfugiés est aussi précaire que jamais. Les participants ont estimé qu'Israël a l'entière responsabilité du bien-être et de la protection des réfugiés dans le territoire palestinien qu'il continue d'occuper, y compris la Bande de Gaza.

30. Tout accord israélo-palestinien définitif devra inclure une solution juste et équitable à la question des réfugiés. Les Nations Unies devraient continuer à exercer leur responsabilité permanente de gardien de la légitimité internationale et défendre les droits des réfugiés de Palestine jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée à tous les égards.

31. Lors de sa visite à Paris, la délégation du Comité a rencontré des représentants du gouvernement français et des députés, avec lesquels elle a pu échanger des points de vue utiles et intéressants sur la question de la Palestine aux Nations Unies, plus particulièrement sur le rôle de l'Europe et de la France, au vu notamment du fait que celle-ci prendra bientôt la Présidence de l'Union européenne.

32. Au sujet de la Réunion internationale sur la question de Palestine, tenue les 3 et 4 juin à Qawra, à Malte, il déclare que l'objectif de la Conférence était de mobiliser la communauté internationale pour l'amener à contribuer à la mise en place d'un climat propice à l'avancement des négociations sur le statut permanent entre Israéliens et Palestiniens. Les participants ont abordé l'incidence de l'implantation de nouvelles colonies sur le processus politique et la nécessité pour les parties d'honorer leurs engagements au titre de la Feuille de route. Ils ont par ailleurs évoqué les effets de la construction du mur de séparation en Cisjordanie occupée et l'importance de trouver une solution à la question de Jérusalem.

33. Ont assisté à cette réunion les représentants de 22 États membres, plus le Saint-Siège et la Palestine. Le Comité était représenté par une délégation composée de l'ambassadeur Saviour Borg, Rapporteur du Comité, de l'ambassadeur de Tunisie, Habib Mansour, de l'ambassadeur de Cuba en Égypte,

M. Angel Dalman Fernández, de l'ambassadeur de Palestine, Riyad Mansour et de lui-même, en tant que président du Comité et chef de la délégation.

34. La réunion comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. La réunion a été inaugurée par M. Tonio Borg, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Malte. M. Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a lu un message au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, tandis que M. Tayseer Quba'a, vice-président du Conseil National de la Palestine, a lu un message au nom de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Le Président a fait une déclaration au nom du Comité.

35. Au cours des séances qui ont suivi, treize experts, dont des Palestiniens et des Israéliens, ont fait des présentations. Les experts ont évoqué diverses questions, dont les conséquences de l'implantation de nouvelles colonies pour l'intégrité territoriale et la contiguïté d'un futur État palestinien; les aspects physiques de la construction du mur de séparation, ses effets sur les communautés palestiniennes et le droit international y afférents; et le statut de Jérusalem en droit international, sa transition depuis 1947 et la question de Jérusalem dans le cadre du débat sur le statut permanent.

36. Les participants à la réunion ont reconnu que nul effort ne devait être ménagé pour parvenir à un accord sur le statut permanent avant la fin de 2008 et ils se sont déclaré gravement préoccupé par les répercussions sur cet éventuel accord du fait qu'Israël poursuit sur son activité d'implantation de colonies. Rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de justice concernant la légalité du mur de séparation, les participants ont souligné la nécessité d'une action plus sérieuse de la part de la communauté internationale en vue de contester l'existence de ce mur dans le Territoire palestinien occupé.

37. Il est impératif de parvenir à une solution négociée à la question de Jérusalem fondée sur le droit international si l'on veut régler le conflit israélo-palestinien et instaurer une paix durable. À cet égard, les participants se sont déclarés très inquiets des politiques et des actions israéliennes à Jérusalem-Est, notamment les ordres de démolition, l'expulsion de Jérusalémites palestiniens de la cité et l'isolement de la ville du reste de la Cisjordanie par l'expansion des

colonies et la construction du mur de séparation. Rappelant la résolution 252 (1968) du Conseil de Sécurité, qui “ considère que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l’expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides et ne peuvent modifier ce statut », les participants ont déclaré que le statut de Jérusalem ne peut être résolu que par la négociation et en pleine conformité avec les résolutions pertinentes des Nations Unies.

38. Conformément à la pratique établie, les rapports relatifs à ces deux conférences feront l’objet, en temps et lieu, de publications de la Division des droits des Palestiniens, de même qu’ils seront également publiés sur le site Internet de la Division.

39. **M. Sow** (Guinée) dit que sa délégation se félicite de l’accent mis sur la question des réfugiés dans le rapport du Président et estime que les cinq millions de réfugiés palestiniens sont victimes d’injustice flagrante et méritent de pouvoir rentrer réintégrer leur pays d’origine. La description faite par le Président des réunions récemment tenues à Paris et à Malte permettra au Comité de faire une contribution encore plus importante aux négociations actuelles et à la libération éventuelle du peuple palestinien.

40. **M. Mansour** (Tunisie) dit que les réunions décrites dans le rapport du Président sont importantes et ont été organisées avec compétence. La présence d’experts israéliens aussi bien que palestiniens et représentants de la société civile à ces réunions a été rassurante, indiquant que le désir pour la paix existe des deux côtés. La société civile est capable de faire pression sur les autorités occupantes afin de les obliger à honorer leurs engagements et ce faisant faire avancer le processus de paix.

41. **Le Président** dit que s’il n’y a pas d’autres commentaires, il estime que le Comité souhaite prendre note du rapport.

42. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 30.*